



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ HYDRIQUE FACE AU MANQUE DE PLUVIOMÉTRIE

LE NOMBRE DE STATIONS DE DESSALEMENT D'EAU DE MER SERA PORTÉ À 19 D'ICI 2024



© Photo : D.R

Le Gouvernement s'est engagé à relever le défi d'une gestion optimale de l'eau, à travers le dessalement d'eau de mer, considéré, désormais, comme une solution de premier plan pour lutter contre le stress hydrique croissant et la sécheresse et pour garantir l'accès à l'eau potable à toute la population. Lire en page 4

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL DU PAYS

Une réunion tripartite prévue dans les prochains jours Page 4

CONCERTATIONS POLITIQUES ALGÉRO-MAURITANIENNES



Alger et Nouakchott signent un mémorandum d'entente Page 3



CONTRÔLE COMMERCIAL 35.000 infractions enregistrées et près de 150 millions DA de marchandises saisies durant le mois sacré Page 4

SOUDAN

L'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) acceptent un cessez-le-feu de 72 heures

L'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) ont accepté un cessez-le-feu de trois jours dans tout le pays à compter de minuit le 24 avril. «L'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) ont accepté un cessez-le-feu de trois jours dans tout le pays à compter de minuit le 24 avril (lundi 22h00 GMT)», a annoncé lundi l'agence de presse soudanaise dans un communiqué.

Les Forces de soutien rapide (FSR) ont de leur côté, indiqué dans un communiqué qu'ils avaient accepté un cessez-le-feu de trois jours dans tout le pays.

ALGÉRIE

Feuille de route avec le sous-comité ministériel des sports collectifs

La Direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de football (FAF) a tenu une réunion de travail avec les membres du sous-comité ministériel des sports collectifs dont l'objectif est d'assurer l'accompagnement et le suivi des préparations des sélections nationales et des académies, indique hier mardi un communiqué de l'instance fédérale. Présidée par le Directeur technique national (DTN) Mustapha Biskri, cette réunion s'est déroulée en présence d'Ait Mohamed Rachid, responsable du développement et de l'Elite, Arezki Remmane, sélectionneur national U17, alors que le ministère de la Jeunesse et des Sport (MJS) était représenté par Guemriche Nassredine, coordinateur du comité de suivi et d'évaluation des préparatifs de l'élite nationale et les membres, Houar Abdelatif, Kacem Abdelhadi, ainsi que du préparateur mental Mihoubi Redouane.

ALGÉRIE/EAU

Le président de la République reçoit l'ambassadeur des Emirats arabes unis en Algérie

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu hier mardi à Alger l'ambassadeur de l'Etat des Emirats arabes unis en Algérie, M. Youcef Saif Khamis Al-Ali, porteur d'une lettre d'invitation de son chef d'Etat, indique un communiqué de la Présidence de la République. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Mohamed Ennadir Larbaoui.

Le travail des journalistes facilité

Le temps de la rétention de l'information est révolu

Le temps de la rétention de l'information par les institutions et les organismes sollicités par les journalistes, est révolu, après la promulgation de la loi organique relative à l'information, adoptée récemment par le Parlement.

C'est l'Inspecteur général du ministère de la Communication, Ahmed Benzelikha, qui le souligne en rappelant que «ce droit est consacré par la loi», et que «les institutions et les organismes sont tenus de faciliter l'accès des journalistes à l'information selon les cadres réglementaires de ce domaine, dans le but d'éclairer l'opinion publique avec des informations fiables».

Il était, hier, l'invité du Forum de la Chaîne I de la Radio nationale, en compagnie de la directrice de la presse au ministère de la Communication, Khadidja Khelifi.

Il a qualifié la nouvelle loi sur l'information d'«avancée majeure dans le développement de la scène médiatique nationale». Ahmed Benzelikha estime que cette loi exprime une véritable volonté politique tendant à consacrer un équilibre entre liberté de la presse et responsabilité professionnelle et à garantir le droit du citoyen à une presse libre et transparente.

Elle découle, a-t-il fait observer, de l'article 54 de la Constitution, relatif à l'information, visant à garantir la liberté, le pluralisme et l'indépendance de la presse dans le respect des règles du professionnalisme et de l'éthique professionnelle.

La nouvelle loi ne fait qu'«adapter et actualiser» l'arsenal juridique du secteur de la communication en fonction des développements survenus. Il a également rappelé que la loi sur l'information a prévu «l'instauration du régime déclaratif qui repose sur l'application simplifiée pour la création de médias, au lieu du régime d'octroi d'agrèments en vigueur», ajoutant que cette loi consacrait «le droit du journaliste à la liberté d'expression et à la recherche d'information».

Ces garanties, poursuit-il, «assurent au journaliste la protection juridique de ses travaux et préservent son droit de ne pas diffuser toute information, article ou travail ayant subi des modifications substantielles sans son consentement». Pour ce faire, «le ministère de la Communication



■ Mme Khelifi a indiqué que la loi sur l'information «a consacré le principe d'accès du journaliste à l'information», relevant que ce texte de loi visait à «rompre avec certaines anciennes pratiques» pouvant entraver la profession de la presse. (Photo : D.R)

poursuit l'organisation des sessions de formation au profit des journalistes à travers les wilayas

du pays dans le domaine de la communication institutionnelle qui se veut la pierre angulaire

Une loi favorable au journaliste

La nouvelle loi sur l'information devrait renforcer la place des médias qui prennent appui sur un véritable professionnalisme et sur l'exploitation de techniques modernes, et promouvoir ainsi la créativité et la compétence dans l'intérêt du pays, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie. Les développements récents dans le monde ont confirmé la fonction offensive que prend l'information qui se présente comme une arme aussi redoutable que les armes utilisées dans les guerres. L'Algérie est concernée.

D'où la nécessité d'une parfaite coordination entre la presse et les institutions, ce qui suppose un accès des journalistes à l'information sans aucun obstacle. Cela suppose également, des efforts de formation continue pour donner aux professionnels des médias les moyens de mener la bataille de l'information. L'intrusion fracassante des fake news facilitée par la multitude d'intervenants sur les réseaux sociaux, dont la plupart ne sont tenus par aucune contrainte éthique ou déontologique, a confirmé le rôle irremplaçable des médias professionnels, notamment la presse sur support papier ou électronique, dans la diffusion d'une information de qualité. Pour cela, la presse nationale doit être libérée des pressions multiples qui la distraient de son rôle dans la guerre médiatique menée contre l'Algérie.

Elle ne doit pas subir l'impact du désordre du marché, mais au contraire bénéficier du soutien sans faille de l'Etat qui garantit déjà l'indépendance de la presse par l'exclusion des détenteurs de l'argent de tout investissement dans le domaine de la presse, et en interdisant le financement et l'apport financier direct ou indirect provenant de parties étrangères. En retour, les médias doivent déclarer auprès du ministère chargé de la Communication ou de l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel la source des financements pour la gestion des entreprises et justifier la possession d'un capital national. Le journaliste est protégé contre toute forme de violence ou d'injures pendant et/à l'occasion de l'exercice de sa profession, afin de lui permettre de l'exercer à l'abri des pressions auxquelles il pourrait être exposé.

La loi fait obligation au média de souscrire à une police d'assurance au profit de chaque journaliste dépêché dans des zones où sa vie est en danger, et de lui accorder le droit de refuser le travail en l'absence de celle-ci sans que son refus ne constitue un manquement à ses devoirs professionnels».

Autres garanties accordées au journaliste : la protection juridique de ses œuvres et le droit de ne pas diffuser toute information, article ou travail ayant subi des modifications substantielles sans son consentement.

L. A.

REPÈRE

Hadj :

Instructions pour permettre à 2.000 citoyens de 70 ans et plus d'accomplir le rite

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a enjoint au ministre des Affaires religieuses et des Wakfs de permettre à 2000 citoyens âgés de 70 ans et plus, ayant participé au moins 10 fois au tirage au sort du Hadj lors des précédentes saisons, d'accomplir ce rite au titre du quota de l'Algérie pour la saison en cours, indique lundi un communiqué de la Présidence de la République.

«Afin de donner la chance d'accomplir le Hadj aux citoyens de 70 ans et plus, ayant participé au moins 10 fois au tirage au sort lors des précédentes saisons, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a enjoint au ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, de permettre à 2.000 citoyens de cette catégorie d'accomplir ce rite au titre du quota de l'Algérie pour la saison 1444/2023», lit-on dans le communiqué.



groupes parlementaires de partis politiques.

Cette démarche correspond à l'orientation donnée en août 2021, déjà, par le Président Abdelmadjid Tebboune, lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres qu'il a présidée, visant l'implication des deux chambres du Parlement pour enrichir le débat autour de ce texte fondamental lié directement à un projet conciliant décision démocratique et préservation de la sécurité nationale du pays.

Les interventions des professionnels ont eu pour souci de renforcer le rôle des médias en Algérie, sachant que l'information est une arme de défense des intérêts de notre pays et de son peuple, face aux tentatives de déstabilisation.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Prévention, règlement des conflits collectifs de travail et exercice du droit de grève

Le dialogue social en tant que moyen civilisé et pacifique consacré dans le texte

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb a assuré, avant-hier lundi, au Conseil de la Nation, que le texte de loi relatif à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail

L'exercice du droit de grève qui intervient dans le cadre des directives du président de la République relatives notamment à l'intégration de la définition de la grève dans le travail, ainsi que ses conditions et son cadre légal pour éviter les grèves non-professionnelles et illégales, a consacré le dialogue social comme moyen civilisé et pacifique avant et après le conflit collectif au travail et durant la grève. «Le dialogue permettra de surmonter les conflits et de rapprocher les vues entre les parties du conflit collectif à travers la prise en charge des préoccupations socioprofessionnelles et les conditions du travail», a indiqué Fayçal Bentaleb devant la commission spécialisée du Conseil de la Nation.

Le texte de loi, a poursuivi le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, vient renforcer



■ Durant la première quinzaine de ce mois, ce projet de loi a été adopté, à la majorité, à l'Assemblée populaire nationale, lors d'une plénière présidée par le président de l'APN Brahim Boughali. (Photo : D.R)

les mécanismes de dialogue social entre les partenaires sociaux en tant qu'outil pour l'adoption de solutions communes et consensuelles contribuant à améliorer les relations professionnelles et à asseoir la stabilité socio-économique afin de prévenir les conflits collectifs de travail. Faisant remarquer que le texte de loi avait pour objectif de renforcer les mécanismes de dialogue social, de manière, a-t-il dit, à ce que le recours à la grève devienne la solution de dernier recours et se fasse dans le respect des procédures juridiques dans la forme et dans le fond, soit après épuisement de toutes les voies de règlement à l'amiable, à travers le dialogue, la concertation, les négociations collectives ainsi que les mécanismes de réconciliation, de médiation et d'arbitrage.

Pour leur part, les membres de la commission spécialisée du Conseil de la Nation, ont, à l'issue de la présentation de ce texte de loi, fait part de leurs préoccupations par rapport à celui-ci. Soulignant, au passage, son importance. Car, ont-ils indiqué, ce texte de loi relatif à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève intervient dans le cadre de la politique dont les contours ont été définis par le Président Abdelmadjid Tebboune visant à opérer de profondes réformes sociales, notamment celles relatives aux relations de travail et au dialogue social. Durant la première quinzaine du mois en cours, ce projet de loi relatif à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail et à l'exercice du droit de grève, a été adopté, à la majorité,

à l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une plénière présidée par le président de l'APN, Brahim Boughali en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Une plénière lors de laquelle les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont approuvé 19 amendements sur 57 proposés. «Ce texte de loi encourage le dialogue fructueux fondé sur le principe de respect des droits fondamentaux des travailleurs et des employeurs à travers ses dispositions favorisant le règlement à l'amiable des conflits collectifs par le renforcement des mécanismes de conciliation, de médiation et d'arbitrage», a indiqué le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, à l'issue du vote.

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Enseignement supérieur

M. Baddari reçoit l'ambassadeur suisse en Algérie

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari a reçu, avant-hier lundi, l'ambassadeur de la Suisse en Algérie, M. Pierre-Yves Fux, avec lequel il a examiné les moyens d'intensifier la coopération interuniversitaire entre l'Algérie et la Suisse, indique un communiqué du ministère. Les entretiens entre les deux parties ont porté sur «l'intensification de la coopération et l'échange entre les universités algériennes et leurs homologues suisses dans les domaines prioritaires dans le cadre de la stratégie nationale», précise le communiqué. Ainsi, M. Baddari a mis en avant sa disposition à «renforcer et à développer la coopération entre les deux pays à travers le jumelage entre les établissements universitaires algériens et les grandes universités suisses, comme c'est le cas en Europe, et ce, en vue d'accroître le niveau de mobilité de nos enseignants et étudiants, d'autant plus que nous tendons à former des étudiants excellents et ouverts aux autres cultures et ce, suivant la nouvelle philosophie du secteur ciblant l'excellence et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique». Le ministre a appelé l'ambassadeur suisse à «ouvrir des annexes des grandes universités suisses pour la formation scientifique et technologique en Algérie». Pour sa part, M. Pierre-Yves Fux a d'abord présenté ses vœux au ministre à l'occasion de l'Aid El Fitr avant de souligner «la qualité des relations entre l'Algérie et la Suisse».

Agence

Concertations politiques algéro-mauritaniennes

Alger et Nouakchott signent un mémorandum d'entente

L'Algérie et la Mauritanie ont paraphé, avant-hier lundi à Nouakchott, un mémorandum d'entente sur les concertations politiques qui vise, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, à instaurer un mécanisme durable pour le renforcement de la coordination politique entre les deux pays frères. Ce mémorandum d'entente, a fait savoir la même source, a été signé par le ministre Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf et son homologue mauritanien, Mohamed Salem Ould Merzouk, au terme d'une visite de travail à Nouakchott (Mauritanie), effectuée, a précisé le communiqué du ministère des Affaires étrangères dans le cadre du renforcement des relations de fraternité, de coopération et de coordination entre les deux pays. Durant les entretiens bilatéraux en tête-à-tête avec son homologue mauritanien, Mohamed Salem Ould Merzouk, élargis par la suite aux délégations des deux pays, en séance de travail ayant porté sur les relations bilatérales et les perspectives de poursuivre les efforts pour renforcer la coopération dans divers domaines vitaux et intensifier la concertation et la coordination au sujet des développements de la situation sur les plans régional et continental, les deux parties ont salué la dynamique, exceptionnelle, marquant les relations algéro-mauritaniennes. Dans le cadre, a noté la même source, de la concrétisation des orientations des dirigeants des deux pays à l'occasion de la visite d'Etat effectuée en Al-

gerie en décembre 2021 par le Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et de ce qui s'en est suivi comme échéances ayant permis la mise en œuvre des résultats de la rencontre bilatérale au niveau du sommet, notamment la 19^{ème} session de la Grande commission mixte tenue en septembre dernier à Nouakchott, sanctionnée par la signature de 26 accords et d'un mémorandum d'entente portant sur plusieurs domaines économique, social, culturel et scientifique.

Les deux ministres ont également évoqué le niveau d'avancement de la réalisation des projets conjoints, avec, à leur tête, celui de la route reliant Tindouf à Zouerate (Mauritanie), au vu de son importance stratégique.

Et, a fait savoir la même source, abordé, dans le cadre de la coordination politique entre les deux pays, les questions d'intérêt commun au niveau maghrébin et arabe, ainsi que les développements de la situation dans la région sahélo-saharienne mais aussi sur le plan continental en général.

A ce propos, les deux parties, a encore indiqué le communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, ont mis en avant la nécessité de renforcer la convergence des positions entre les deux pays pour faire face aux différentes menaces communes et contribuer efficacement à la promotion des objectifs de paix, de sécurité et de développement sur les plans régional, continental et international.

Rabah M.

CAPITAL SOCIAL

Assurance

CASH Assurances augmente son capital social à 15 mds DA

La Compagnie d'assurances des hydrocarbures «Cash Assurances» a annoncé avant-hier avoir finalisé une nouvelle augmentation de son capital social, passant de 10 milliards de dinars (mds DA) à 15 mds DA, soit une hausse de 50%. Cette opération permettra à la compagnie publique de «se donner des moyens supplémentaires pour faire face à ses multiples engagements et une meilleure assurabilité de ses clients», a-t-elle souligné dans un communiqué.

L'augmentation du capital a été réalisée grâce à l'apport en nature de l'actionnaire Sonatrach, pour un montant de 5 mds DA. Ce qui traduit, selon la même source «l'engagement constant du groupe Sonatrach dans l'accompagnement de Cash Assurances, dans l'objectif de réunir toutes les conditions nécessaires pour la réussite de sa stratégie de développement, l'amélioration de son positionnement concurrentiel et le maintien de la tendance haussière de ses performances techniques et financières réalisées ces dernières années». Ainsi, et à la faveur de cette recapitalisation, la part du groupe Sonatrach dans le capital social de la Cash Assurances passe de 82% à 88%, est-il précisé dans le communiqué. En plus de lui permettre d'être largement en conformité avec les règles prudentielles en termes des minimums réglementaires exigés, cette recapitalisation «permet à Cash Assurances de faire face à des niveaux de sinistralité les plus élevés, offrant ainsi à ses clients les meilleures garanties en termes de couvertures assurantielles», a expliqué cette compagnie détenue également par Naftal, la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (Caar) et la Compagnie centrale de réassurance (CCR).

La compagnie avait endenché en 2020 un processus de recapitalisation, à travers une augmentation de son capital social de 7,8 mds DA à 10 mds DA, par l'incorporation d'une partie des réserves ordinaires. La récente augmentation de 5 mds DA, opérée en 2023, vient renforcer les performances techniques et financières réalisées ces dernières années, permettant à la CASH de maintenir sa tendance haussière. Il convient de rappeler que la Présidente-directrice générale CASH Assurances Mme Belhouchet Widad a fait savoir l'année dernière que la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 16 milliards DA pour l'année 2021.

«Nous avons clôturé l'année dernière avec une bonne performance, un chiffre d'affaires de 16,23 milliards de DA, soit une progression de 15% par rapport à l'année 2020», a-t-elle ajouté en marge d'un séminaire sur la «gestion des risques et l'Assurance».

Manel Z.

Renforcement de la sécurité hydrique face au manque de pluviométrie

Le nombre de stations de dessalement d'eau de mer sera porté à 19 d'ici 2024

Le Gouvernement s'est engagé à relever le défi d'une gestion optimale de l'eau, à travers le dessalement d'eau de mer, considéré, désormais, comme une solution de premier plan pour lutter contre le stress hydrique croissant et la sécheresse et pour garantir l'accès à l'eau potable à toute la population.

D'où l'urgence de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'eau qui vise une augmentation progressive de la réalisation des usines de dessalement d'eau de mer afin de renforcer la sécurité hydrique du pays et accompagner le secteur de l'agriculture dans sa révolution.

Lors de son passage sur les ondes de la Radio algérienne, Chaîne I, hier, le directeur de développement et ingénierie chez Algerian Energy Company (AEC), filiale relevant de la société nationale des hydrocarbures (Sonatrach), Sofiane Zamiche, a fait savoir que «le nombre des usines de dessalement d'eau de mer sera porté à 19 stations d'ici 2024, permettant ainsi d'augmenter la capacité de production de l'eau potable», et d'augmenter le taux des eaux dessalées à «42% avec la mise en service de nouvelles stations de dessalement, en cours de réalisation», a-t-il affirmé.

«Sur le court terme, les autorités prévoient d'augmenter le quota de l'eau dessalée à 60 % du taux global d'alimentation en eau potable à l'horizon 2030», a indiqué l'intervenant, qualifiant le dessalement d'eau de mer de moyen efficace pour lutter contre la sécheresse et les changements climatiques qui affectent les régions littorales et arides.



■ Tebboune a insisté sur l'impératif d'utiliser les dernières technologies pour réguler la consommation d'eau en vue de préserver cette ressource vitale. (Photo : DR)

«Au cours des prochaines années et jusqu'en 2050, la pluviométrie saisonnière en Algérie diminuerait de 20%», a-t-il argumenté, mettant en avant l'importance de la généralisation des stations de dessalement d'eau de mer au long de littoral algérien, conformément aux instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

L'invité de la Radio nationale a souligné les efforts continus de l'AEC dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'eau et du plan d'urgence, précisant, à ce sujet, que «11 stations de dessalement d'eau de mer ont été réalisées au long du littoral algérien avec une capacité de production de 2,11 millions de m³ par jour». Ces usines permettraient, selon lui, d'éviter les pénuries d'eau dans les régions peuplées du littoral. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence visant à préserver la richesse hydrique souterraine, et d'augmenter la ca-

pacité de production de l'eau potable, M. Zamiche a indiqué que «trois usines de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de production de 70.000 m³ par jour, ont été réalisées», précisant, que «deux stations sont déjà mises en services». Il s'agit des stations de «Bateau cassé», située dans la commune de Bordj El-Kiffan (Alger) et celle d'El Marsa, située dans la commune d'El Marsa (extrême-Ouest de Skikda).

«Cinq nouvelles stations sont en cours de réalisation dans les wilayas d'El Taref, de Béjaïa, d'Oran, de Boumerdès et de Tipasa et devraient produire jusqu'à 12, millions de m³ par jour d'ici 2024», a-t-il indiqué. Ces nouvelles réalisations s'inscrivent dans le cadre du programme complémentaire du plan d'urgence de dessalement d'eau de mer en cours d'exécution.

L'Algérie vise à travers le développement et la construction de nouvelles usines de dessalement

d'eau de mer à «garantir la production d'eau et assurer son autonomie grâce aux eaux des barrages et souterraines». Ainsi faire face à la menace de la sécheresse et du changement climatique qui touche le pays ces dernières années. La sécurité hydrique et alimentaire est tributaire de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'eau par les autorités nationales qui donnent la priorité au dessalement d'eau de mer.

Pour rappel, au mois de mars écoulé, l'Algérie a lancé l'Agence indépendante de dessalement d'eau de mer visant «à mettre en œuvre la politique nationale dans le domaine du dessalement de l'eau dont le but est de renforcer les capacités nationales de production d'eau afin d'assurer la sécurité hydrique». Elle est chargée, également, de fournir, selon l'Agence presse service (APS) «des informations actualisées sur les volumes d'eau produite, veille au respect de sa qualité, ainsi que des règles et normes techniques pour la conception, la construction, la préparation et l'exploitation des installations de dessalement et des équipements associés». M. Zamiche a tenu à rassurer les consommateurs sur la qualité de l'eau dessalée, affirmant qu'il n'a aucun risque bactériologique et que l'eau dessalée est «de bonne qualité».

Le dessalement d'eau de mer exige des techniques et des méthodes très complexes, mais qui garantissent un résultat très satisfaisant, selon l'invité. Le Président Tebboune a insisté lors d'une réunion d'un Conseil des ministres sur l'impératif d'utiliser les dernières technologies pour réguler la consommation d'eau en vue de préserver cette ressource vitale.»

Samira Takharboucht

RÉUNION TRIPARTITE

Développement économique et industriel du pays

Une réunion tripartite prévue dans les prochains jours

«Une réunion tripartite sera tenue dans les prochains jours à venir regroupant le ministère de l'Industrie et de la production pharmaceutique, les représentants de l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (Algex) et les opérateurs économiques pour permettre une meilleure régulation de ces importations qui ne saurait se faire au détriment de la production nationale et la stabilité du marché», a indiqué, avant-hier le ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion entre le ministre de tutelle, Ali Aoun et le président du Conseil du renouveau économique algérien, Kamel Moula.

A l'occasion, M. Aoun a fait savoir aussi que «le dossier est finalisé et programmé à l'étude lors d'un prochain Conseil interministériel». Les deux parties se sont accordées sur l'importance de «la remontée d'information et de veille stratégique pour accompagner les investisseurs et lever les obstacles qui peuvent se dresser devant eux afin de contribuer efficacement à l'essor économique et industriel du pays». Ils ont évoqué, également, l'éventuelle révision des taxes sur les matières premières. Ils ont discuté de «l'étude de la faisabilité de réduire la taxation des intrants, notamment en provenance des marchés asiatiques en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales», exprimant ainsi «la volonté des deux parties de renforcer la concertation et la collaboration en vue de lever les contraintes rencontrées par les différents opérateurs notamment sur la question de l'importation des intrants et matières premières». Ils ont également discuté de l'impératif de soutenir l'investissement stratégique afin de renforcer la production nationale des intrants et de réduire la facture de l'importation des intrants.

Il est nécessaire, selon les deux parties, de «prioriser les investissements et de les orienter vers les secteurs stratégiques générateurs de valeur ajoutée capables de se substituer à l'importation ainsi que l'utilité de mettre en place des barrières non-tarifaires à l'importation ce qui permettra de réguler le marché et contribuer au développement du secteur économique», indique le communiqué, dans lequel, il a été souligné, une nouvelle fois, l'impératif de renforcer «la concertation et la collaboration en vue de lever les contraintes rencontrées par les différents opérateurs notamment sur la question de l'importation des intrants et matières premières». La réunion était aussi une occasion pour échanger sur les obstacles qui entravent l'acte d'investir dans le pays dont celui de l'accès au foncier industriel. Il est nécessaire de «diligenter la mise en place de l'Agence nationale du foncier industriel en vue de libérer les investissements en souffrance», ont souligné les deux parties lors de cette rencontre qui s'inscrit, selon la même source, dans le cadre du «dialogue continue et la concertation permanente avec les partenaires sociaux, particulièrement avec les représentants des opérateurs économiques et industriels».

Samira Tk

Contrôle commercial

35.000 infractions enregistrées et près de 150 millions DA de marchandises saisies durant le mois sacré

Les services de contrôle relevant du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations ont effectué plus de 196.000 interventions au niveau national durant les 29 jours du mois sacré, a indiqué un communiqué du ministère. Ces interventions ont permis de constater plus de 35.004 infractions avec établissement de 34.061 procès-verbaux, et la saisie de marchandises (2.974 tonnes et 15.854 litres) d'une valeur de 149.48 millions DA, a ajouté la même source. 1.509 locaux de commerce ont été proposés à la fermeture, selon le bilan qui a fait état de 6.9 mds DA de marchandises non-facturées.

En effet, le bilan enregistré durant le mois du Ramadhan est réparti sur deux volets, à savoir le contrôle de qualité et le contrôle des pratiques commerciales. Quant au contrôle de qualité et répression des fraudes, ces services ont enregistré 89.90 interventions ayant permis la constatation de 13.731 infractions outre 12.874 PV dressés et 423 propositions de fermeture de locaux de commerce.

Ces interventions, a ajouté le communiqué, ont donné lieu à la saisie de 2.974 tonnes et 15.854 litres de marchandises non conformes ou impropres à la consommation d'une valeur

de 133.4 millions DA. Par ailleurs, les marchandises non conformes et impropres à la consommation ont été transférées à des centres d'utilité publique, a précisé la même source. S'agissant des viandes non-conformes, elles ont été orientées vers des chenils de chiens errants, des refuges pour animaux et des centres de dressage de chiens, ainsi que des parcs zoologiques, a noté le ministère. Concernant la nature des infractions enregistrées, il s'agit notamment de l'absence d'hygiène et de salubrité (6.259 infractions, soit 46%), de la détention et la vente de produits impropres à la consommation (2.140 infractions, soit 16%), de l'absence d'autocontrôle (1.709 infractions, soit 12%), du non-respect de la chaîne de froid (1.194 infractions, soit 8%), du défaut d'étiquetage (646 infractions, soit 5%), de la détention et la vente de produits non conformes (504 infractions, soit 4%). Il s'agit également du non-respect de l'obligation de sûreté du produit, du non-respect de l'obligation de garantie du produit de 1.279 infractions (soit 9%).

En matière de contrôle des pratiques commerciales, le bilan fait état de 106.546 interventions ayant permis de constater 21.273 in-

fractions, de dresser 21.187 procès-verbaux de poursuite judiciaire.

Ces interventions ont permis de proposer à la fermeture 1.086 locaux commerciaux, de révéler un montant global de 6,919 millions de DA de transactions commerciales sans factures ayant donné lieu à la saisie de marchandises d'une valeur de 16,06 millions de DA, selon le même bilan.

S'agissant de la nature des infractions enregistrées, la même source a cité le défaut d'affichage des prix et tarifs (11.953 infractions, soit 56%), la vente sans facturation (1.798 infractions, soit 8%), le défaut d'inscription au registre de commerce (1.017 infractions, soit 5%), l'opposition aux agents de contrôle (633 infractions, soit 3%), la non-modification des données du registre de commerce (372 infractions, soit 2%), la pratique de prix illégitimes (143 infractions, soit 1%).

Et d'ajouter : 5.366 infractions diverses (25%), à l'instar du non-affichage des renseignements juridiques, de pratiques commerciales irrégulières, de pratiques frauduleuses, et de pratique d'activités commerciales non-conformes au registre de commerce.

Manel Z.

CHRONIQUE

France, le grand tintamarre

La France des sans-dents pour ne pas paraphraser un Président pourtant de gauche qui a popularisé ce terme se rebiffe. Concerts de casseroles, manifestations, grévilles, ce savoureux cocktail, selon ses inventeurs, composé de grève et de guérilla, désobéissance civile, blocage des déplacements de ministres font désormais la «Une» des médias français et étrangers. Le vent souffle de là où l'on ne le voyait vraiment pas venir. Les pauvres sont dans la rue et la France se souvient de Gavroche. Les activités gouvernementales s'effectuent désormais au forceps et sous hautes protections lorsque ces dernières sont encore disponibles. La France risque de partir en vrille et la réforme des retraites n'aura été finalement que la goutte qui a fait déborder le vase. La colère grondait déjà depuis bien longtemps dans un pays soumis à de nombreux défis dont le déferlement migratoire avec à la clef une transition démographique jusque-là inédite, la désindustrialisation, l'appauvrissement de la classe moyenne, le déclassement sur le plan international ne sont pas les moindres. Même les pouvoirs institutionnels se fragilisent et le président français lui-même ne disposant déjà plus, depuis les derniers législatives, d'un socle politique majoritaire stable, se voit désormais contraint de composer dans l'urgence avec une situation pré révolutionnaire qui risque de faire voler en éclats tout ce qui a été laborieusement construit depuis la fin de la seconde guerre mondiale et d'aller à la rencontre de ses concitoyens.

La France s'enlise dans la contestation populaire, les formations politiques ne représentent plus qu'elles-mêmes et seuls les syndicats tiennent encore le gouvernail, jouissent d'une certaine légitimité et peuvent encore user d'une influence pour éviter que le navire ne sombre. Les images d'un Paris en flammes enflamment la toile et donnent des sueurs froides aux organisateurs des jeux olympiques de 2024. La colère ne s'arrête plus et seule aujourd'hui une initiative politique majeure comme la dissolution de l'assemblée nationale et l'organisation des législatives anticipées pourraient contenir la déferlante contestatrice et remettre sur les rails un pays qui a besoin de réforme urgente pour éviter le déclassement sur le plan international. Mais la perspective d'une législative anticipée n'est pas sans risques pour la classe politique en place car l'enjeu politique est majeur. Il s'agit de savoir qui de la droite nationale ou de la gauche plutôt bien ancrée à gauche récupèrera la colère, remportera la mise et imposera à l'actuel Président français et pour le reste de son second et dernier mandat l'épreuve de la cohabitation.

Salim Metref

Oum El-Bouaghi

Arrestation de 56 individus inculpés dans 15 affaires liées aux gangs de quartiers

Dans le cadre des activités et des efforts déployés par la direction de la Sûreté de wilaya afin de renforcer les mesures de prévention et de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes en milieu urbain, notamment le phénomène des gangs de quartiers en vue de protéger les citoyens et leurs biens et d'enrayer ce fléau des bandes criminelles

Nous apprenons que durant le premier trimestre de l'année en



cours, les éléments de la police judiciaire relevant de la Sûreté de la wilaya de Oum El Bouaghi qui ont lancé des recherches après investigations et enquêtes à

travers le territoire de leurs compétences sont parvenus à neutraliser 56 individus, parmi eux, 13 habitués à ce fléau de bandes criminelles et inculpés dans 15 affaires

liées aux gangs de quartiers.

Après parachèvement des procédures judiciaires, tous les suspects ont été traduits devant les instances judiciaires territorialement compétentes avec la saisie de diverses armes blanches prohibées utilisées dans des actes criminels par des gangs de quartiers, a-t-on indiqué ce lundi 24/4/2023 par la cellule de communication de la Sûreté de la wilaya de Oum El Bouaghi.

A.Remache

Pénurie de l'anesthésie dentaire

L'intervention du Président Tebboune sollicitée

Le Conseil national de l'Ordre des médecins dentistes vient de faire état de la pénurie de l'anesthésie dentaire en Algérie, un produit indispensable pour l'activité. Après avoir sollicité en « vain » le ministère de la Santé, le Conseil de l'ordre a adressé une correspondance au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour lui faire part de cette pénurie et solliciter son intervention. Dans la correspondance datée du 23 avril et signée par son président Dr Mohamed Reda Dib, le Conseil de l'ordre des médecins dentistes a expliqué que ce médicament « est indispensable pour effectuer des opérations dentaires urgentes et ordinaires et son absence sur la scène nationale impacte négativement le fonctionnement des cliniques dentaires privées et publiques », en plus des « effets néfastes sur la santé publique ».

Prévenant que cette pénurie peut aussi avoir de graves conséquences sur le développement des maladies



à long terme, le même Conseil a également fait savoir que cette pénurie a provoqué la fermeture de plusieurs cabinets à travers le pays, ce qui a forcé de nombreux médecins dentistes au chômage, alors qu'ils sont obligés de s'acquitter de leurs charges sociales et de leurs impôts. « Certains dentistes sont obligés de s'acquitter des loyers, d'autres doivent rembourser des crédits qu'ils ont contractés. Le médecin dentiste s'est retrouvé perplexé face à cette situation », a écrit le Conseil de l'ordre qui a imputé cette pénurie à l'arrêt de

l'importation de ce médicament, soulignant qu'« aucune information ne nous a été communiquée sur ce qui se passe sur le terrain en dépit de nos demandes d'explications ». Le Conseil de l'ordre des médecins dentistes d'Algérie a demandé au président de la République d'intervenir pour donner des instructions strictes afin de rendre pour rendre disponible ce produit le plus tôt possible sur le marché national. « Les soins dentaires font partie des urgences médicales », a conclu le Conseil. ■

Paris

Deux Français rentrés d'Ukraine arrêtés avec des armes

Les forces de l'ordre ont interpellé à Paris deux militants d'extrême-droite rentrés en France au retour de la zone des hostilités en Ukraine, fait savoir lundi passé Le Parisien. Les deux hommes ont été arrêtés dans la soirée du 22 avril lors d'un contrôle des

douanes alors qu'ils descendaient d'un car à la gare routière de Bercy, précise le média. Ils étaient munis de chargeurs de fusil d'assaut et d'optiques de visée, des éléments d'armes interdits sur le territoire français. Ils ont été condamnés lundi dernier à 15 mois d'emprisonnement, dont 9 avec sursis, indique le Parquet, cité par le journal. Les suspects sont connus des services de l'État et notamment la Direction générale de la sécurité intérieure. Ils faisaient l'objet d'une fiche pour atteinte à la Sûreté de l'État. ■

Aïn Defla

12^e édition des «Rencontres de l'enfance», à partir du 28 avril

La 12^e édition des «Rencontres de l'enfance» de Aïn Defla, placée cette année sous le slogan «Nous sommes les enfants de l'Algérie», se tiendra du 28 avril au 1^{er} juin prochain (Journée mondiale de l'enfance), a-t-on appris, lundi, des organisateurs. Cette nouvelle édition, destinée à tous les enfants de la wilaya, prévoit de nombreuses activités visant à «inculquer aux jeunes générations les valeurs du patriotisme en particulier et de la culture nationale en général», a indiqué

Ahmed Mellahi, président de l'association «Basmat El-Wiaam», organisatrice de la manifestation. Au programme de cet événement culturel, qui sera abrité par la maison de la culture «Emir Abdelkader», des chants patriotiques, des chansons pour enfants, des spectacles de magie et des représentations théâtrales, en plus d'autres activités, dont des contes, sketches et tombola pour les enfants, a-t-il ajouté. La nouveauté de cette édition est l'élargissement des activités de la manifes-

tation (limitées au chef-lieu de wilaya précédemment) à d'autres villes, dont Miliana, Khemis Miliana, El Amra et El Attaf, a fait savoir le même responsable. A noter que la manifestation est initiée par l'association «Basmat El-Wiaam», en coordination avec le comité des fêtes de la ville d'Aïn Defla et la maison de la culture «Emir Abdelkader», avec la contribution des directions de la culture et des arts et de la jeunesse et des sports, ainsi que la commune de Aïn Defla. ■

INFO EXPRESS

Wakfs

Le Président Tebboune ordonne de permettre à 2.000 citoyens d'accomplir le Hadj

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a enjoint au ministre des Affaires religieuses et des Wakfs de permettre à 2.000 citoyens âgés de 70 ans et plus, ayant participé au moins 10 fois au tirage au sort du Hadj lors des précédentes saisons, d'accomplir ce rite au titre du quota de l'Algérie pour la saison en cours, indique lundi un communiqué de la Présidence de la République. « Afin de donner la chance d'accomplir le Hadj aux citoyens de 70 ans et plus, ayant participé au moins 10 fois au tirage au sort lors des précédentes saisons, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a enjoint au ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, de permettre à 2.000 citoyens de cette catégorie d'accomplir ce rite au titre du quota de l'Algérie pour la saison 1444/2023 », lit-on dans le communiqué.

APN

Journée d'étude mardi sur la scolarisation des enfants autistes

La commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses de l'Assemblée populaire nationale (APN) organisera, aujourd'hui à Alger, une journée d'étude sur «La scolarisation des enfants autistes : réalité, défis et perspectives», a indiqué un communiqué de l'APN. «L'ouverture officielle des travaux de cette journée d'étude sera présidée par M. Brahim Boughali, président de l'APN», suivie de l'allocution de bienvenue du président de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses, M. Salah Djalgloul qui mettra en exergue «les objectifs escomptés à travers l'organisation de cette rencontre», précise le communiqué.

Le programme de cette journée d'études prévoit plusieurs communications sur «La scolarisation des enfants autistes : nécessité de concilier entre l'intégration complète et partielle», «Impact de l'acte éducatif et de l'environnement scolaire sur l'habilitation de l'autiste et l'acquisition d'un savoir-faire individuel et social», «La scolarisation de l'enfant autiste à la lumière des législations et des lois algériennes», «Les efforts du ministère de l'éducation dans la prise en charge éducative des enfants autistes», outre «les efforts du secteur de la solidarité nationale dans la prise en charge éducatif et psychologique des enfants autistes», précise la même source. La fin des travaux de cette rencontre sera marquée par l'ouverture d'un débat général, l'adoption d'une série de recommandations outre la distinction de plusieurs participants aux travaux, conclut le document. ■

Guterres :

«L'ONU ne va pas quitter le Soudan et restera sur place»

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a indiqué lundi que l'ONU n'allait pas quitter le Soudan et resterait sur place pour poursuivre sa mission, tout en mettant en garde contre le débordement des combats «à toute la région et au-delà».



«La violence doit cesser. Elle pose un risque d'embrasement au Soudan qui pourrait envahir toute la région et au-delà», a-t-il averti devant le Conseil de sécurité, affirmant que «l'ONU poursuit ses efforts avec ses partenaires pour assurer un arrêt permanent des combats aussi vite que possible».

Guterres a affirmé, par ailleurs, que l'ONU n'allait pas quitter le Soudan et resterait sur place pour poursuivre sa mission. «En collaboration avec les organisations humanitaires sur le terrain, nous reconfigurons notre présence au Soudan pour nous permettre de continuer à soutenir le peuple soudanais», a-t-il souligné, précisant qu'il avait «autorisé la relocalisation temporaire à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan de certains agents de l'ONU, beaucoup d'entre eux avec leur famille».

Il a réitéré, en outre, son appel aux membres du Conseil de sécurité à l'effet de peser de leur poids, afin d'hâter la fin des hostilités au Soudan. «J'appelle tous les membres du Conseil (de sécurité) à utiliser toute leur influence avec les parties pour mettre fin à la violence, restaurer l'ordre et

retrouver le chemin vers la transition démocratique». Le Royaume-Uni a demandé une réunion d'urgence du Conseil de sécurité sur le sujet, qui devrait avoir lieu mardi, selon une source diplomatique britannique.

Poursuite de l'évacuation des ressortissants étrangers

La poursuite des hostilités, lundi, entre l'armée et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) au Soudan a poussé plusieurs pays à évacuer leurs ressortissants et personnel diplomatique.

L'Algérie, qui «suit de près» la situation au Soudan, a fait part du lancement lundi d'une opération d'évacuation des membres de la communauté nationale établis au Soudan, désirant quitter ce pays, et le staff de l'ambassade d'Algérie à Khartoum.

«En application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, une opération d'évacuation des membres de la communauté nationale établis au Soudan, désirant quitter ce pays, et le staff de l'ambassade d'Algérie à Khartoum, a été lancée lundi», a indiqué un communiqué du ministère

des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, notant que «tous les moyens ont été mobilisés pour assurer la réussite de l'opération».

D'autres pays du continent, à l'image du Ghana et du Nigeria, ont fait savoir qu'ils allaient lancer des opérations d'évacuation de leurs ressortissants, tandis que l'Union européenne (UE) a pu évacuer déjà plus de 1 000 ressortissants.

«C'est une opération complexe mais elle a été couronnée de succès», a déclaré lundi le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, en marge d'une réunion des ministres européens des Affaires étrangères au Luxembourg. Les Etats-Unis, le Canada, la Chine et l'Inde ont entamé les opérations d'évacuation de leurs ressortissants depuis dimanche. D'autre part, il est à signaler que des milliers de personnes continuaient à fuir les combats et la situation humanitaire devenue intenable au Soudan, en l'absence de nourriture, d'électricité et de soins.

Ainsi, le Soudan du Sud a fait savoir qu'environ 10 000 réfugiés sont entrés dans ses territoires depuis les villes frontalières du Soudan. Le Tchad continue

lui aussi à accueillir des centaines de réfugiés fuyant les combats au Soudan. Plus de 20 000 d'entre eux sont déjà arrivés au Tchad, selon le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

Le Soudan du Sud accueille 10 000 réfugiés fuyant les combats au Soudan

Environ 10 000 réfugiés sont entrés au Soudan du Sud depuis le Soudan ces derniers jours, fuyant les combats entre l'armée et les Forces de soutien rapide (FSR/paramilitaires), ont indiqué lundi des responsables de la ville frontalière de Renk.

Quelque 6 500 personnes ont traversé la frontière samedi, 3 000 autres dimanche et d'autres sont arrivées lundi, a déclaré le commissaire de la ville, Kak Padiet, cité par des médias. De son côté, le commandant de l'armée à Renk, Dau Aturjong, a déclaré que les trois quarts des arrivants sont Sud-Soudanais, tandis que les autres sont Soudanais, Erythréens, Kényans, Ougandais et Somaliens. Le Soudan accueille quelque 800 000 réfugiés sud-soudanais qui ont fui les conflits de longue date. Le Soudan du Sud a obtenu son indépendance de son voisin du nord en 2011.

Les violences déclenchées le 15 avril au Soudan ont fait selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) plus de 420 morts et 3 700 blessés. Elles ont déplacé des dizaines de milliers de personnes vers d'autres Etats du Soudan ou hors des frontières. Et elles ont entraîné la mobilisation de plusieurs pays pour évacuer leurs ressortissants. ■

APS

Soudan

Les parties rivales continuent à s'entredéchirer

Les parties en conflit au Soudan continuaient à s'entredéchirer dimanche, pour le neuvième jours consécutif, faisant fi des appels incessants au cessez-le-feu, alors que la situation humanitaire s'enlise davantage, ce qui a poussé plusieurs pays à évacuer leurs ressortissants et des milliers de civils à fuir vers des pays voisins. Selon des médias sur place, les tirs et explosions ont encore secoué, dimanche, la capitale Khartoum et ses banlieues, survolées par des avions de combat. Les alentours des aéroports de Khartoum et d'autres villes ont vu également la poursuite de violents combats entre l'armée et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), à coup de bombardements et de raids aériens. Chaque partie disant contrôler les aéroports de Khartoum et d'autres villes du pays. Par ailleurs, les quartiers de Khartoum restaient encore dans le noir, en raison des coupures du courant électrique. Le nombre d'hôpitaux fermés, du fait des combats, continue à augmenter. Selon des médias locaux, pas moins de 72 hôpitaux ont fermé leurs portes devant les patients, faute de moyens et d'équipements nécessaires à leur prise en charge, alors que les denrées alimentaires se font de plus en plus rares sur les étals des commerces, dont la majorité a baissé rideau. L'un des porte-parole du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), James Elder, a indiqué que les enfants sont les plus exposés à la malnutrition en raison du manque de denrées alimentaires. «Il y a déjà quelque 50 000 enfants qui souffrent de malnutrition aiguë», a-t-il déclaré, déplorant «l'incapacité d'acheminer des aides». «La vie de ces enfants est menacée», a-t-il

averti. Les hostilités entre les parties en conflit ont fait jusque-là, selon le ministère soudanais de la Santé, plus de 400 morts et 3 500 blessés.

L'évacuation des ressortissants étrangers s'accélère

De nombreux Etats étaient, dimanche, en course contre la montre pour évacuer leurs ressortissants et personnels diplomatiques du Soudan. En effet, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, le Canada et d'autres pays ont mobilisé des moyens de transport pour mener à bien cette opération. Selon des images retransmises par des médias, plusieurs convois de dizaines de véhicules blancs de l'ONU sortaient dimanche de Khartoum, tout comme de nombreux cars, et se dirigeaient vers Port-Soudan, dans l'est du pays. «Notre objectif est d'évacuer par avion le plus grand nombre possible de ressortissants (allemands) de Khartoum, compte tenu de la situation dangereuse au Soudan. Dans la mesure du possible, nous emmènerons également des ressortissants de l'UE et d'autres pays», a indiqué le ministère allemand des Affaires étrangères dans un tweet. Plus tôt, le Président américain, Joe Biden, avait annoncé que l'armée avait mené une opération pour «extraire» le personnel du gouvernement américain de Khartoum.

Un «peu moins d'une centaine» de personnes ont été évacuées lors d'une opération hélicoptère, selon un haut responsable américain. Le Premier ministre britannique, Rishi Sunak, a lui aussi annoncé l'évacuation du personnel diplomatique du Royaume-Uni et les familles. ■

Célébration de la Journée du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix

Les Nations unies comptent actuellement des milliers d'observateurs entre partenaires non gouvernementaux et privés et d'autres entités internationales, a indiqué lundi l'ONU, à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Depuis 1945, le nombre de pays membres de l'organisation a presque quadruplé, et les observateurs d'entités non gouvernementales, du secteur privé et d'autres domaines sont au nombre d'un milliard dans le monde.

Ce 24 avril marque la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au

service de la paix. La date, proclamée en 2018 par l'Assemblée générale de l'ONU, met l'accent sur les décisions fondées sur la coopération et la promotion des intérêts défendant des solutions pacifiques aux conflits.

Pour l'ONU, le multilatéralisme est un pilier de sa Charte et le noyau pour aider à rassembler les pays afin d'atteindre des objectifs communs. L'objectif est d'adopter des mesures collectives contre les menaces à la paix, en plus de promouvoir des relations amicales «basées sur le respect de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, en plus de la coopération

internationale», selon l'ONU. Les Nations unies mettent l'accent sur l'action pour résoudre «les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire» et développer «le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous». En 2022, année marquant ses 77 ans de création, le 24 octobre, l'ONU souligne l'augmentation du nombre d'Etats membres en son sein, de 51 en 1945 à 193 actuellement. «Les instruments du multilatéralisme et de la diplomatie sont considérés comme essentiels au succès de divers processus», a-t-elle insisté. ■



Evacuation des ressortissants étrangers du Soudan.

spiritualité

Islam

Pratique et spiritualité

Par Dr Al 'Ajami

«Ô croyants, il vous a été prescrit le jeûne, tout comme il l'avait été à vos prédécesseurs. Puissiez-vous atteindre ainsi la véritable piété. S2.V 183». Notre année ne connaît qu'une seule saison en laquelle se récoltent les fruits de Ramadân ; qu'il nous soit donné d'en connaître la suave douceur. Mais les mots sont tel les vêtements, ils habillent ou dévoile l'indécence ; ainsi le jeûne est-il tout d'abord astreinte au silence...

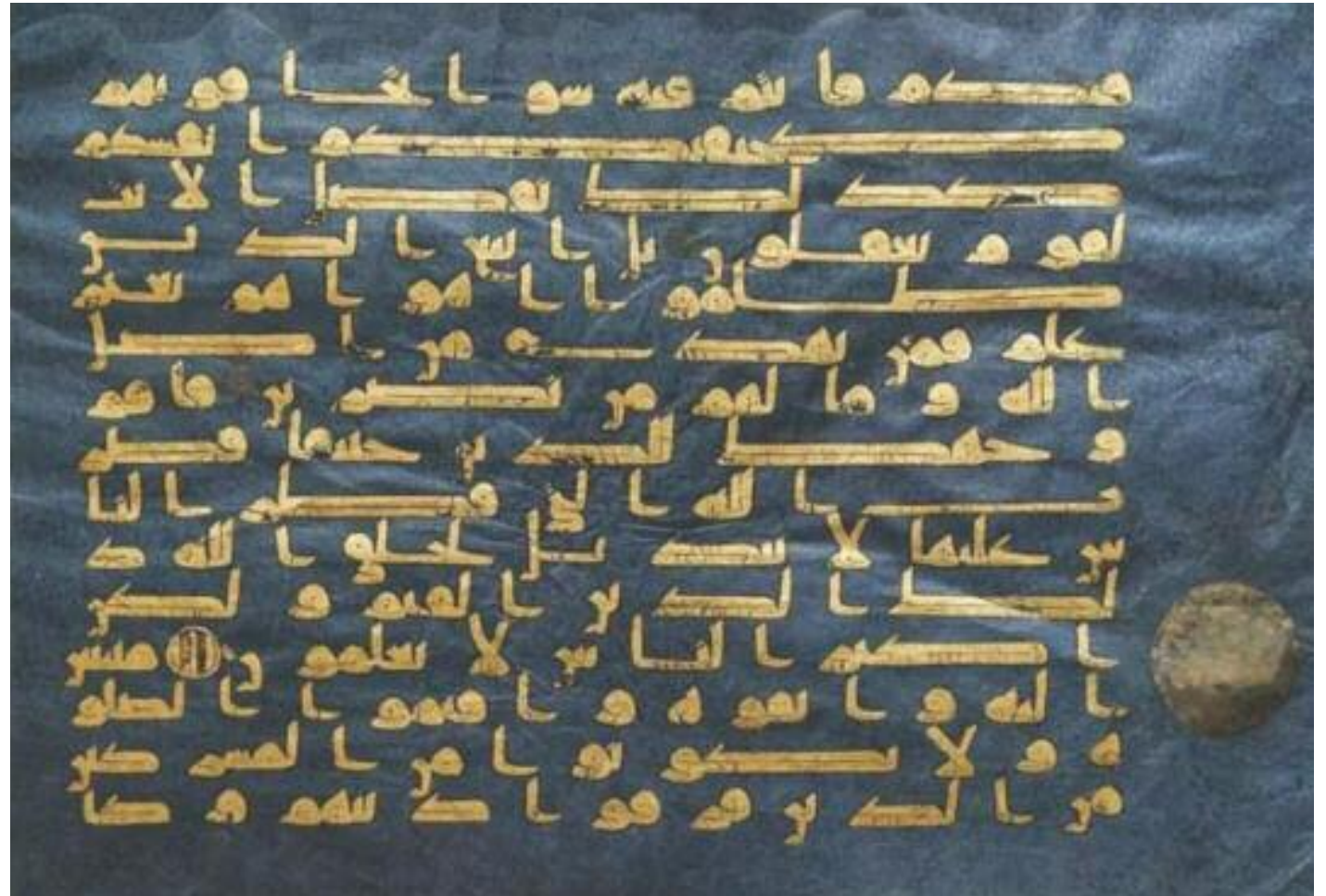
En effet, le pacte de foi ainsi contracté reste assujéti à la pratique : «A ceux qui s'acquittent du pacte de Dieu, tiennent leur engagement, respectent les liens ordonnés par Dieu, craignent leur Seigneur, redoutent le Compte douloureux, supportent avec constance désirant en cela la Face de leur Seigneur, prient, dépensent discrètement ou ouvertement de ce que nous leur avons octroyé, répondent au mal par le bien, à ceux-là il reviendra la Demeure finale.S13.V20 à 22». Ce que résume la célèbre sentence : «La foi n'est en rien apparence, elle ne consiste pas non plus en un simple espoir, mais elle est ce qui s'enracine dans le cœur et que les actes confirment».[vi]

3- Al ihsân que l'on traduit régulièrement par perfection ou excellence signifie étymologiquement bienfait ou bienfaisance. Le substantif muhsin désigne un vertueux ou un bienfaisant bien plus qu'un parfait ainsi préférons-nous présentement traduire ihsân par vertu. En religion, cette qualité indique l'effort mis au service du respect des règles et des lois morales. Le Prophète SBSL, en ce hadîth, nous en propose une définition forte : «La vertu consiste à ce que tu adores Dieu comme si tu le voyais car, si tu ne le vois pas, sache qu'Il te voit». Adorer Dieu comme si on le voyait est l'indication de proximité maximale et, concernant l'adoration, le degré maximum ontologiquement possible ici-bas tel que l'indique le conditionnel comme si...

La vertu, al ihsân, est ainsi fortement corréllée à la piété révérencielle, at-taqwâ, laquelle revêt d'autant plus d'intensité que l'on est proche de Dieu.

Les bénéfiques spirituels de ce degré d'adoration sont indiqués en un verset célèbre : «A ceux qui agissent vertueusement (lil-ladhîna ahsanû) il revient la plus belle part (al husnâ) mais, bien plus encore, une attribution supplémentaire (wa zyyâda). Plus aucune indignité n'assombriera leurs faces. Tels sont les hôtes du paradis, éternellement». S10.V26.

La récompense de la recherche de la proximité est l'illumination de la «face» de l'être puis la contemplation de la «Face» de Dieu. Cette assurance provient du Prophète SBSL lui-même qui nous a offert la clef interprétative de l'expression wa zyyâda que nous avons traduit au plus précis par : «mais, bien plus encore, une attribution supplé-



mentaire». En effet, après avoir récité ce verset il fit le commentaire suivant :...Dieu après vous avoir donné le Paradis voudra encore vous récompenser...Il soulèvera alors le voile qui s'interposait entre Lui et ses créatures, et rien de plus sublime que de Le contempler».[vii] Cette contemplation directe de Dieu est donc un surplus spécifique à l'au-delà, en notre réalité subsisteront toujours des «voiles».

Islâm, îmân, ihsân, la graduation spirituelle est évidente, la relation à Dieu est toutefois en ces trois stades de nature différente. L'islâm est soumission, la foi est respect de l'engagement et la vertu est adoration dans la proximité. Il s'agit donc d'une hiérarchisation où chaque élément n'est jamais inférieur mais connaît en l'autre un complémentaire et une continuité.

Nous avons vu que le premier et le second étaient directement corréllés à la pratique et que le troisième n'est en aucune manière une spiritualité dénuée d'effort et d'action. De plus, le Prophète SBSL a clairement précisé «La vertu consiste à ce que tu adores Dieu» or l'adoration est actes de piété et pratiques rituelles. La spiritualité est donc entièrement dépendante d'une progression harmonieuse selon ces trois étapes mais, à aucun moment, il n'est concevable qu'elle puisse se désolidariser des précédents. Retirez un barreau à cette échelle et elle s'effondre sur elle-même.

II- Le deuxième hadîth est tout aussi connu et essentiel que le précédent. Si l'on considère que al ihsân est entièrement tourné vers la réalisation supérieure, la proximité de Dieu implique une action plus encore vertueuse. Celui qui chemine vers Dieu ne peut se limiter à l'obligatoire, al fard, mais doit s'astreindre plus que quiconque aux actes surrogatoires, an-nawâfil. Al Bukhârî a rapporté d'après Abû Hurayra le hadîth qudsî suivant : Dieu, qu'il soit exalté, a dit : «Qui fera montre d'hostilité envers un de mes amis, waly[viii], je lui déclarerais la guerre. Mon serviteur ne se rapprochera de Moi par aucune action qui ne Me soit plus agréable que l'accomplissement de ce que

je lui ai prescrit, fard. Et par l'accomplissement des actes surrogatoires, nawâfil, il ne cessera de se rapprocher de Moi jusqu'à ce que je l'aime...». L'ordre des termes est clair : l'agrément de Dieu passe d'abord par la pratique du fard, comme un prérequis indispensable, puis le rapprochement est fonction de l'effort surrogatoire. Enfin, l'amour de Dieu envers Son Ami est la récompense de cette dure voie ascensionnelle. La verticalité dans la relation à Dieu ne peut se concevoir sans le soutien d'une base solide et stable. Bien plus, Al Ghazali centra son œuvre maîtresse sur cet axe, il n'y a de pratique qui ne contienne en elle même un moyen de progression spirituelle. La spiritualité est donc la recherche de l'amour de Dieu par l'amour de Dieu selon une voie établie et structurée par la pratique, cette quête ne peut rester de l'ordre du sentiment. Dire que l'Islam est essentiellement spiritualité n'est donc pas une élévation mais une réduction. Affirmer que l'Islam est uniquement une pratique est prétendre que le désert puisse donner vie.

On attribue à l'Imam Mâlik[ix] une sentence résumant parfaitement le propos : «Qui s'applique à la Voie suivre la Loi commet acte d'impiété. Qui respecte la Loi sans connaître la Voie fait acte d'ignorance».

Par pratique il faut bien évidemment entendre l'ensemble des obligations rituelles, des injonctions coraniques, et des recommandations de la Sunna authentifiée. Cette orthopraxie ne peut se concevoir sans ce qui l'habille de sens et de beauté, le bon comportement ou le bel agissement. Le Prophète SBSL a dit : «La piété c'est le bon comportement».[x] Et aussi : «Je n'ai été suscité que pour parfaire les plus nobles caractères».[xi].A ce propos on a dit : «La spiritualité n'est que bon comportement. Quiconque te surpasse en comportement te surpasse en spiritualité». Il y a donc nécessité à rejoindre la voie du milieu, celle de l'équilibre entre la Loi et la Voie, celle de l'équilibre entre le cœur et la raison, entre la vie et la mort, entre la présence et l'ab-

sence, la réflexion et l'action. Le différentiel entre la raideur et la faiblesse s'appelle la souplesse, tout comme la différence ente bêtise et intellectualisme est intelligence. La juste voie médiane cherche donc à accorder l'intelligence du cœur au cœur de la raison.

Il n'y a aucune opposition, pas plus qu'il ne peut y avoir de séparation, entre le respect de la pratique et la spiritualité. Toutes deux sont lumières éclairant la voie du retour vers Dieu. Toutes deux sont indispensables à l'harmonie du croyant. Nul ne peut prétendre à la spiritualité en négligeant les obligations et les actes surrogatoires et nul ne peut prétendre adorer Dieu sans spiritualité. Qu'il me soit donné l'occasion de souhaiter à toutes et à tous un Ramadân de lumière.

[I] Shaykh Shâdhili du VIII^{ème} siècle de l'Hégire.

[II] Al Muqaddima. XVII. fi 'ilmi-t-tasawwuf.

[III] Extrait de majmû'u fatâwâ Vol X, p 516.

[IV] Il s'agit du hadîth dit de Gabriel, transmis par Umar et rapporté dans cinq des six Sunan. Il est le deuxième hadîth mentionné par An-Nawawî dans son célèbre recueil. Ici selon la version donnée par Muslim, le texte intégral est assez long et bien connu de tous, il n'est pas nécessaire que nous le citions intégralement.

[V] S7.V172. «Lorsque ton Seigneur prit des reins des fils d'Adam leur descendance et les fit témoigner sur eux-mêmes : " Ne suis-je point votre Seigneur ?" Ils répondirent : "Certainement, nous en attestons." Ceci afin qu'au Jour de la Résurrection vous ne disiez : "Nous ignorions cela."

[VI] Sagesse attribuée à Al Hasan le petit fils du Prophète SBSL selon une voie de transmission en mode unique, ahâd, et bien trop souvent citée comme étant une parole du Prophète SBSL.

[VII] Hadîth authentifié rapporté par Ibn Hanbal, Muslim, At-Tirmidhy et An-Nisâ'î.

[VIII] Waly signifie tout à la fois, ami, allié, saint.

[IX] Cité par l'Imâm Malâ Ali al Qârî sans chaîne de garants.

[X] Hadîth rapporté par Muslim.

**SALON DU LIVRE
« MOULOUD MAMMERI »**

**IL S'OUVRE DEMAIN
À ATH YENNI**

La 3e édition du salon du livre Mouloud Mammeri se tiendra à Ath Yenni, au Sud de Tizi-Ouzou, jeudi prochain durant trois jours (du 27 au 29 avril), a-t-on appris lundi des organisateurs de cette manifestation.

Au programme de cette 3e édition qu'abritera la maison de jeunes Keddache Ali, plusieurs activités littéraires dont des présentations de livres par leurs auteurs, des tables rondes, des ateliers d'écriture et de dessin, ainsi que des communications sur la poésie, le cinéma et le théâtre.

Une table ronde sur la production littéraire en tamazight, animée par un trio d'universitaires, Mohand Akli Salhi, Sahir Meksem et Remdhane Boukhrof, sera organisée à l'ouverture du salon.

Organisée par l'association culturelle Loisirs de Jeunes de la localité, cette 3e édition, placée sous le thème «Ath Yenni, terre d'écriture» sera, également, marquée par un concours d'écriture destiné aux collégiens sur les auteurs de la région.

Un hommage sera également rendu à l'écrivaine et poétesse Djouher Amhis, ancienne professeur de langue française qui s'est consacrée à l'écriture après sa retraite de l'enseignement en 1983.

Plusieurs ouvrages de Djouhar Amhis sont des études et analyses pédagogiques des livres de grands auteurs algériens, tels Abdelhamid Belhadouga, Tahar Djaout, Mouloud Mammeri, Mohammed Dib, Mouloud Feraoun, et Assia Djebar.

Elle a également consacré son travail pour faire connaître la poésie et la littérature amazighes, relève-t-on.

Les organisateurs rappellent que la 1ère et la 2e édition du Salon du livre d'Ath Yenni, organisées en 2021 et 2022, ont eu «un franc succès» de par le nombre de participants et la qualité des débats, ce qui a été encourageant pour l'organisation d'une 3e édition.

R.C.

Patrimoine et histoire de l'Algérie

Des fresques pour les mettre en valeur

De nombreuses fresques et artefacts, à dimension universelle, d'artistes algériens et étrangers de renoms, constituent un patrimoine artistique qui orne les espaces extérieurs des villes algériennes, mettant ainsi en valeur leur profondeur civilisationnelle et historique.

L'Algérie compte plusieurs œuvres d'art, devenues partie intégrante des tissus urbains et du patrimoine culturel algérien, qu'il s'agisse de fresques, de sculptures ou de stèles qui ornent les places publiques, les jardins et les axes routiers, ces œuvres d'art expriment les nombreuses tendances artistiques qui ont traversé ces lieux, réceptacles de pans entiers de l'histoire de l'Algérie à différentes époques. La fresque des «Trois Révolutions» devant la Grande Poste à Alger, adjacente au square «Sofia», conçue et réalisée par le plasticien algérien Choukri Mesli en 1985, restitue les premières étapes d'édification et de reconstruction de l'Algérie souveraine dans les domaines culturel, industriel et agricole.

Dans cette œuvre, devenue un repère artistique de la capitale, l'artiste a placé des pièces de céramique sur des carrés de fer recouverts d'émail, une constellation qui offre au regard une scène épique pleine de mouvement entourée de formes et de symboles amazighes que l'on retrouve dans les poteries, tautouages et tapis algériens. Sans pour autant, dévier de la tendance humaine qui lui est reconnue, Choukri Mesli illumine les endroits sombres de la vie des gens pour révéler leurs souffrances, source de résistance et de résilience à l'oppression coloniale. Dans le même élan, la statue du «Porteur» située face à l'entrée du port d'Alger, convoque l'attentat terroriste à la voiture piégée perpétré le 2 mai 1962 dans ce lieu, par l'organisation extrémiste de



l'armée secrète coloniale (OAS), faisant 200 martyrs parmi les travailleurs algériens du port et autres citoyens, et 250 blessés. Cette statue, conçue et réalisée en 1986 par le plasticien Mohamed Boukerche, présente une puissance expressive inouïe, rendue dans un matériau proche du bronze, incarnant un homme d'une grande taille (270 cm) en mouvement, au dos courbé et aux pieds nus, vêtu d'un turban, d'un pantalon et d'une veste, dévoilant des muscles striés, alors qu'il porte une charge sur ses épaules, sans doute, celle d'une masse d'émotions en souffrance, d'oppression et de défi.

Sur le front de mer à Alger, la fresque des «Exilés» (1830-1962) rappelle l'histoire des Algériens déportés vers des terres lointaines dans une image douloureuse qui résume comment les forces coloniales ont entraîné les Algériens dans des navires vers La Nouvelle-Calédonie, La Guyane, ou encore l'île Marguerite.

Consacré par l'expression, «fidélité et gratitude envers ses fils exilés jusqu'aux extrémités de la terre, la nation algérienne s'incline devant leurs âmes pures», ce monument historique, a été inauguré par le Président de la République M. Abdelmadjid Tebboune le 5 juillet 2021. A l'instar de

plusieurs plasticiens de renoms qui avaient animé durant les années 1970, une vague de projets artistiques destinés à embellir l'environnement urbain, l'artiste-peintre Taher Ouaman a immortalisé, dans une fresque en céramique exécutée en 1988 sur la place Bamako à Oran, des poèmes de Moufdi Zakaria.

Autre lieu commémoratif, la rue Didouche Mourad, où apparaît sur la façade de l'un de ses immeubles un grand disque orange, support d'une calligraphie arabe signée en 2014, par l'artiste tunisien contemporain, «El seed», à la mémoire du regretté chanteur algérien, Dahmane El Harrachi, qu'il évoque à travers l'extrait de l'un de ses poèmes, au titre de «Bilad El Kheir», restitué dans un mélange de poésie et de graffitis.

Au cœur du jardin anglais, en pleine nature, dans le Jardin d'Essai d'El Hamma, les sculptures, «Danseuse des Ouled Naïl», «femmes Marchant en se tenant la main», «Le joueur de flûte», déjà restaurée, et l'artiste français, natif d'Alger, Emile Jean Joseph Gaudissard, reçoivent les premiers rayons du soleil au milieu d'une végétation qui les met en valeur.

Le sculpteur Ali Boukhalfa avait, quant à lui, réalisé, «L'épi de blé» en 2013 dans la commune d'Hussein Dey, symbolisant les généra-

tions, de la Révolution, de l'Indépendance, et celle de l'Avenir, pour continuer de répandre son expérience et son savoir-faire dans de nombreuses villes, à l'instar de la statue de l'«Emir Abdelkader» à Relizane, «La Kahina» à Khenchela et un panneau décoratif en céramique dans la capitale.

L'expression artistique dans les espaces ouverts a pris une nouvelle dimension esthétique avec une vague de jeunes créateurs qui ont adopté un style expressif moderne qui simule l'environnement dans les normes contemporaines du «Street Art».

Dans cet élan de créativité, Makki Davas et l'artiste plasticien Amine Aïtouch dit «Snake» qui, s'inspirant de la calligraphie, a laissé son empreinte sur les murs de la Casbah d'Alger, ceux de la ville d'Oran, ainsi que sur certains terrains de sport de proximité de la capitale.

Certains jeunes ont également adopté le graffiti pour immortaliser des célébrités de l'art et de la culture, ainsi que des personnalités sportives, ou encore pour dessiner de grandes fresques porteuses d'une valeur artistique et un message qui trouve souvent un public connaisseur pour saisir ses contenus et sa beauté.

R.C.

Crespiaf

Formation au profit des experts africains du patrimoine immatériel

Le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (Crespiaf), organise, du 25 au 29 avril à Alger, une formation de perfectionnement pour les experts du patrimoine représentant les points focaux de l'Unesco dans le continent africain, indique un communiqué du ministère de la Culture et des Arts.

Organisé en collaboration avec l'Unesco, cette formation vise à améliorer les connaissances de 44 experts, points focaux de l'Unesco dans 44 pays d'Afrique,

chargés, entre autres, de la rédaction des rapports périodiques dans le cadre de la convention de 2003, relative à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI), 10 médiateurs, en plus d'experts de l'Unesco et d'experts algériens du Crespiaf et du Centre national de recherche en préhistoire, anthropologie et histoire (Cnrpah).

Cet atelier de formation vise à informer les points focaux des nouveaux mécanismes adoptés par l'instance onusienne dans l'élaboration des rapports périodiques,

après les nouvelles mesures et modifications apportées à la convention en 2020.

La formation vise également à créer un cadre d'échange d'expériences entre les experts du continent et de créer un réseau de points focaux entre les pays africains, membres de la convention de 2003.

Avec cette formation, le Crespiaf confirme sa fonction de "lieu focal de rencontre et d'échange" et d'établissement rassembleur pour les chercheurs sur le patrimoine culturel immatériel du continent,

en plus de conforter le leadership algérien en matière de sauvegarde et de préservation du PCI.

Opérationnel depuis 2018, le Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique (Crespiaf), est un centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'Unesco, qui répond à la demande des anthropologues africains, réunis lors d'un colloque tenu pendant le second Festival culturel panafricain d'Alger de 2009.

R.C.

ES Mostaganem

Deux fers au feu, un sur l'accession en Ligue 1, l'autre sur la Coupe d'Algérie

→ Créée en 1940, l'Espérance Sportive de Mostaganem (ESM), avec ses couleurs «vert et blanc» jouera à fond ses chances face au pensionnaire de la Ligue 1 professionnelle, le Paradou AC vendredi prochain à Dar El Beida (Alger) pour le compte des huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie, «même si l'objectif premier du club est d'accéder en Ligue 1», a indiqué lundi son président.

«Nous préparons comme il se doit le match de la Coupe d'Algérie avec la ferme intention de passer au tour suivant, d'autant plus qu'elle a un charme particulier», a déclaré Belkacem Benfriha à l'APS. «Certes, toute notre concentration va au Championnat où nous avons de fortes chances pour accéder, mais nous ne comptons pas laisser filer cette opportunité d'avoir atteint les huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie, car nous espérons aller le plus loin possible dans cette compétition», a-t-il ajouté. L'ESM, deuxième au classement de la Ligue 2 (Gr. Centre-Ouest) avec un



■ L'ESM jouera à fond ses chances face au Paradou AC vendredi.

(Photo > D. R.)

point de retard sur le leader, l'ES Ben Aknoun, croisera le fer vendredi prochain avec une équipe du PAC qui lutte pour son maintien en Ligue 1. «Une aubaine à saisir», a encore estimé le premier responsable de l'une des deux formations phares de la ville de Mostaganem, avec le Wydad Amel de Mostaganem, fondé, lui, en 1945 avec ses couleurs «rouge et blanc». Revenant sur le parcours de son équipe en championnat, le même responsable a estimé que l'Espérance, qui a retrouvé cette saison le deuxième palier, «garde ses chances intactes» dans la course à l'accession, mettant en exergue «le très bon état psychologique des joueurs avec la

dynamique des bons résultats réalisés depuis le début de la phase retour», s'est-il réjoui. Il a, en outre, prédit «une finale» contre l'ESBA, sur le terrain de ce dernier, un match qui coïncide avec la dernière journée du Championnat auquel restent cinq journées avant la fin de la saison. «Le hasard a voulu que nous rendons visite à l'ESBA lors de la dernière journée du Championnat. Ce sera tout simplement une finale qui déterminera l'heureux promu en Ligue 1. Mais avant cela, nous sommes censés rester sur notre lancée pour éviter que le leader creuse l'écart sur nous», a poursuivi Belkacem Benfriha. Les Vert et Blanc sont

revenus en force dans la course à l'accession depuis le début de la phase retour, soit depuis l'arrivée de l'entraîneur Aziz Abbès à la tête de la barre technique, en réalisant huit victoires contre un nul et une seule défaite en dix journées jouées depuis l'entame de la seconde partie du Championnat. Par ailleurs, le président de l'ESM a salué le soutien dont bénéficie le club de la part des autorités locales qui lui ont débloqué, dernièrement, «une aide financière de 10 millions de DA», tout en souhaitant d'autres aides pour faire face aux charges du club «en vue du dernier virage qu'on s'apprête à amorcer». ■

R. S.

EN DEUX MOTS

Classement Mondial de la WTA : L'Algérienne Ines Ibbou perd une place

La tennismoman algérienne Inès Ibbou, sans compétition depuis plusieurs semaines entre autres à cause du Ramadan, a perdu une place dans le nouveau classement mondial de la WTA, dévoilé lundi à Londres, et recule au 468^e rang, avec 93 points. Malgré ce mois sabbatique, l'ancienne championne d'Afrique juniors, aujourd'hui âgée de 24 ans, avait réussi à se maintenir pendant deux semaines consécutives à son ancien classement, avant d'enregistrer cette légère régression. Handball : US Akbou – HNB Saïda mercredi Le match opposant l'US Akbou au HNB Saïda pour le compte de la mise à jour du calendrier du Championnat d'Algérie de handball, Excellence dames (Gr. B), se jouera mercredi (17h30) à Akbou, a indiqué la Fédération algérienne de la discipline. Avant le déroulement de cette rencontre, l'US Akbou occupe la troisième place du classement du groupe B avec 14 points, alors que le HNB Saïda est sixième avec six points. Par ailleurs, la 13^e journée de l'Excellence dames est prévue vendredi et samedi prochains. ■

Championnat méditerranéen de handball

Défaite de l'Algérie face à la Turquie

→ La sélection algérienne U17 de handball (garçons) a été battue par son homologue turque sur le score de 25 à 18, pour le compte de la première journée (Gr. A) de la 19^e édition du Championnat méditerranéen (garçons) de la catégorie, disputée lundi à la salle Beni Khiair à Nabeul (Tunisie). La sélection algérienne a perdu les deux premières mi-temps (7-5) et (9-4), avant de terminer la troisième période sur un

score d'égalité (9-9), ce qui lui a permis de prendre un demi-point sur la totalité de la rencontre. La Turquie a, pour sa part, totalisé quatre points et demi sur l'ensemble du match (deux points de la victoire finale, deux points pour la victoire lors des deux premières périodes et un demi-point pour le score d'égalité lors de la 3^e période). Le système de compétition arrêté pour le tournoi comprend un match à trois

mi-temps de 15 minutes chacune. A la fin de chaque période, la sélection qui mène au score comptabilise un point et en cas de nul, les deux teams obtiennent un demi-point chacun. A la fin de la rencontre, le vainqueur obtient deux points et le vaincu zéro point. Après la Turquie, les jeunes Algériens enchaîneront face au Koweït et la Tunisie. Le mercredi 26, ils affronteront le Monténégro et l'Arabie Saoudite, avant

de clôturer le 1^{er} tour jeudi face à l'Italie. Le second groupe (B) du Championnat méditerranéen (garçons) des U17 est composé de : France, Grèce, Roumanie, Espagne, Egypte et Croatie. Au terme des matches du premier tour, les deux premiers de chaque groupe passent en demi-finales. ■

Régional 2

Pour manipulation de la feuille de match, le CRB Mazouna rétrogradé en division inférieure

→ La Ligue régionale de football (LRF) d'Oran a décidé de rétrograder «en division inférieure» le CRB Mazouna pour «manipulation de la feuille de match» lors de la rencontre face à l'ASB Zemmoura dans le cadre du Championnat régional 2, a-t-on appris lundi auprès de la LRF. Outre cette mesure, d'autres sanctions ont été prises par cette instance à l'encontre du CRBM, dont la suspension de l'équipe pour la suite de la saison en cours et tous ses matches restants perdus, a précisé la même source. Il a été également décidé de donner match perdu par pénalités au même club face à l'ASBZ, tout en interdisant

«à vie» l'auteur de l'infraction de toute activité en relation avec le football, a-t-on ajouté. La direction du CRBM devra également s'acquitter d'une amende de l'ordre de 50 000 DA, a-t-on ajouté, soulignant que les sanctions prises sont entrées en vigueur à partir du 19 avril. Lors du match en question, un dirigeant du CRBM a pénétré dans le vestiaire des arbitres où il a manipulé la feuille de la rencontre où étaient formulées des réserves par le secrétaire général de l'équipe adverse, l'ASB Zemmoura, contre un joueur du CRB Mazouna, qui allait être aligné alors qu'il était sur le coup d'une suspension, selon la même source. ■

NC Magra

Résiliation à l'amiable du contrat de l'entraîneur tunisien Djouili

→ Le NC Magra a annoncé lundi avoir trouvé un accord avec l'entraîneur tunisien Samir Djouili pour une résiliation du contrat à l'amiable, a indiqué le club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football dans un communiqué. «Le contrat de Djouili a été résilié à l'amiable, en attendant la nomination d'un nouvel entraîneur. Nous lui souhaitons bon courage dans la suite de sa carrière», a publié le NCM sur sa page officielle Facebook. La décision prise par la direction du club présidé par Azzedine Bennacer, fait suite à la mauvaise passe que traverse l'équipe en Championnat, elle qui reste sur un triste bilan de trois défaites de rang, dont la dernière a été

concedée mardi dernier en déplacement face à la JS Saoura (2-0). Le technicien tunisien avait été désigné à la tête de la barre technique du NCM en septembre 2022 en remplacement d'Azzedine Rahim, démissionnaire. La NCM reste sérieusement menacé par le spectre de la relégation, puisqu'il occupe la 13^e position au tableau avec 26 points, à neuf longueurs sur le premier reléguable, la JS Kabylie (15^e, 17 pts). Les «Canaris» comptent trois matches en retard. Le club de Magra reste en lice en Coupe d'Algérie, où il affrontera vendredi en déplacement la JSB Menaiel, dans le cadre des 1/8^{es} de finale de l'épreuve populaire. ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

NC Magra

Résiliation à l'amiable du contrat de l'entraîneur tunisien Djouili

le match à suivre

Championnat méditerranéen de handball

Défaite de l'Algérie face à la Turquie

football

CAN-2023 (U17)

Les Verts en regroupement au CTN de Sidi Moussa

Verts

Riyad Mahrez «cadenasse» Sheffield

→ Il est Algérien, une star du football mondial. Riyad Mahrez, le technicien qui donne des assurances à son équipe. Il est aussi le technicien qui voit le football autrement, malgré que la communication avec son entraîneur suscite des interrogations. Mais il est aussi le héros, non seulement de ce samedi, mais de nombreux matches grâce à des scores qui cimentent l'image de la Manchester City qui a comme objectif le triplé Championnat d'Angleterre, Coupe d'Angleterre et Ligue des champions.

Riyad Mahrez a confirmé ce samedi 22 avril ce qu'il peut réaliser. Il qualifie à lui seul son club Manchester City pour la finale de FA Cup. Un samedi qui fera date dans les annales «perso» de l'Algérien. Sa production conforte sa force de frappe en inscrivant un penalty (1-0, 43^e). «Au retour des vestiaires, l'ex de Leicester ajustait Foderingham après s'être joué des défenseurs, concluant de belle manière sa folle course engagée depuis le rond central (2-0, 61^e)». Ce n'est pas terminé, les gradins deviennent de plus en plus assourdissant et le nom de Mahrez se faisait entendre à des kilomètres à la ronde, avant que cinq minutes plus tard, (66^e) profitant d'un caviar de Jack Grealish au point de penalty de griller la politesse pour la troisième fois du gardien pour faire glisser le troisième but (3-0, 66^e). «Il réalise ainsi un hat-trick face à Sheffield (3-0) à Wembley, en demi-finale de la FA Cup».

Le 5/12/2015, 28/11/2020 des souvenirs de buts

Ce sera ainsi son troisième triplé en carrière après ceux contre Swansea, le 5 décembre 2015 (avec Leicester), et Burnley le 28 novembre 2020, tous deux inscrits en Premier League, souligne un confrère de la presse étrangère. Que faudrait chercher de plus ? Sa silhouette sur les terrains met en confiance toute l'équipe. Son entraîneur, lui fait confiance mais sous un angle différent



■ Mahrez sur un nuage.

(Photo > D. R.)

de ceux des supporters et des membres du staff.

Pep Guardiola, un homme comblé

Il serait bon de dépoussiérer quelques archives pour se remémorer le travail qu'il a réalisé et les délivrances qu'il a assurées. Dans l'une de ces archives, une date apparaît, elle remonte, certes à quelques années en arrière mais elle est porteuse de réponses à ceux qui doutent de ses performances et de ses capacités à renverser les scores. Son entraîneur Pep Guardiola s'est montré heureux, tranquille, souriant après cette victoire probante sur Sheffield United samedi (3-0). Il ne s'est pas empêché de revenir sur le triple buteur de la soirée et homme du match, Monsieur Riyad Mahrez.

15 buts, 8 passes décisives en 38 matches cette saison

Pep Guardiola connu pour ses positions face à cet homme fort du match n'a pas échappé aux questions des journalistes sur Mahrez (81 capes, 29 buts), avec une brochette de records à la clé. Un confrère écrivait «l'ancien homme fort du Barça et du Bayern Munich a loué la force de caractère

de son ailier (15 buts, 8 passes décisives en 38 matches cette saison), bien qu'il ne soit pas titulaire indiscutable avec les Citizens. S'il a joué l'intégralité de la rencontre samedi, l'ancien de Leicester n'a en revanche pas disputé la moindre minute de jeu lors de la double confrontation aller-retour, en quarts de finale de Ligue des Champions face au Bayern Munich (3-0, 1-1)». Trois buts pour faire perdre la parole à son entraîneur.

«Il est toujours grincheux avec moi»

L'entraîneur ibérique a d'ailleurs insisté, avec une pointe d'humour, sur le caractère «grincheux» de sa star quand celle-ci est obligée de ronger son frein sur le banc de touche. «Riyad Mahrez est revanchard. Il est toujours grincheux avec moi quand il ne joue pas tout le temps. Il m'a fait remarquer à quel point il est grincheux», a glissé Guardiola en Conférence de presse d'après-match. «Aujourd'hui, non. C'est un joueur exceptionnel. Qu'il joue ou pas, il est exceptionnel. C'est un joueur qui adore les grandes scènes et il a la mentalité pour marquer des buts. Le sang-froid dont il a fait preuve sur le penalty était important».

Pep Guardiola a compris que le 26 est le meilleur chiffre

Le coach espère tout de même toujours compter sur son n°26, même en sortie de banc, pour les prochaines échéances à venir, alors que Man City est encore en lice pour un triplé Premier League-LdC-FA Cup. «Nous avons terminé la première mi-temps sur le score de 1-0 et nous avons été brillants après le deuxième but et le troisième. Alors oui, c'est vraiment bien d'être en finale. Vraiment, vraiment bien. Et je suis très satisfait de Riyad Mahrez parce qu'il aime jouer au football et qu'il a donné beaucoup de choses ces dernières années. Et j'espère qu'il en donnera encore plus à l'avenir», a-t-il ajouté. Le Fennec appréciera. Le 3 juin à Wembley, les Citizens tenteront d'accrocher la Coupe d'Angleterre de leur histoire face à leur voisin Manchester United ou Brighton, qui s'affrontent ce dimanche à 17h30.

H. Hichem

- Canal + : Manchester City - Arsenal à 20h
- Canal + Sport 360 : Chelsea - Brentford à 20h

La Der

CAN-2023 (U17) Algérie (J-5) : Les «Verts» en regroupement au CTN de Sidi Moussa

L'équipe algérienne de football des moins de 17 ans sont entrés ce lundi dans le vif du sujet, à l'occasion de l'ultime regroupement au Centre technique national de Sidi Moussa, en vue de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations 2023 prévue en Algérie du 29 avril au 19 mai. Après plusieurs mois de stages de préparation, les joueurs du sélectionneur Arezki Remmane amorcent les choses sérieuses avec ce dernier regroupement, en présence de 26 joueurs, dont neuf évoluant à l'étranger. Les deux derniers matches ami-

caux disputés face au Burkina Faso, qui se sont soldés par une victoire (1-0) et un nul (1-1), ont permis au coach national d'avoir une idée sur le potentiel de ses joueurs, et de là dégager le onze de départ qui débutera samedi face à la Somalie au stade Nelson-Mandela de Baraki (20h), en ouverture du tournoi continental. Les coéquipiers du gardien de but Hamadi Tarek (Paradou AC) devront disputer un dernier match amical contre un club local, une manière de peaufiner les automatismes. Au cours d'une conférence de presse tenue au

CTN de Sidi Moussa, le sélectionneur national a indiqué avoir rejeté une proposition du Nigeria pour disputer un match amical par peur de blessures. Lors de la CAN-U17 de 2023, les Algériens évolueront dans le groupe A, domicilié au stade Nelson-Mandela de Baraki, en compagnie de la Somalie, du Sénégal, et du Congo.

Le groupe B, domicilié au stade Chadid-Hamlaoui de Constantine, est composé du Nigeria, du Maroc, de l'Afrique du Sud, et de la Zambie, alors que le groupe C, dont les matches

se joueront au stade du 19-Mai-1956 d'Anaba, comprend le Cameroun (tenant du titre), le Mali, le Burkina Faso et le Sud-Soudan. Les quatre premiers du tournoi représenteront l'Afrique au Mondial des U17 qui devait se jouer au Pérou du 10 novembre au 2 décembre prochains, avant que la Fédération internationale (Fifa) ne décide de retirer l'organisation à ce pays en raison du retard pris dans la réalisation des infrastructures sportives, dont les stades de football. La FIFA n'a pas encore désigné le pays hôte qui remplacera le Pérou.